

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5899

objet : **Place du Général Leclerc - Aménagement - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification du quartier du Confluent à La Mulatière, il a été décidé de requalifier la place du Général Leclerc. Cet aménagement doit permettre de redonner un lieu de vie et d'échanges à ses habitants, par la réalisation d'aires de jeux pour enfants et d'espaces de convivialité, et de favoriser l'accès à l'ancienne mairie transformée en maison du Confluent pour l'accueil des associations de la commune.

Cette opération, menée en partenariat avec la ville de La Mulatière, fait suite à la suppression de l'échangeur de l'autoroute et à la réalisation par l'Etat d'un écran acoustique le long de l'A7.

Afin de mener ce projet, le conseil de Communauté a, par délibération n° 2005-2915 en date du 19 septembre 2005, validé l'enveloppe financière du projet, son mode de réalisation opérationnel par voie de mandat de maîtrise d'ouvrage et autorisé la signature d'un marché public pour ce mandat. Le marché a été notifié sous le numéro 051255M le 21 novembre 2005 à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour un montant de 147 440 € HT, dont 15 800 € de frais financiers, soit 173 241 € TTC.

Or, à la suite du jugement du Tribunal administratif annulant le marché de maîtrise d'œuvre passé par la SERL dans le cadre de son mandat (absence de délibération communautaire attribuant le marché), la Communauté urbaine a demandé au mandataire d'arrêter la mission de maîtrise d'œuvre à l'issue de la tranche ferme.

Une nouvelle procédure de consultation doit donc être lancée afin de désigner un maître d'œuvre pour la phase réalisation de cette opération.

L'avenant proposé pour le mandat de maîtrise d'ouvrage comporte, d'une part, les coûts engendrés par la consultation supplémentaire de maîtrise d'œuvre à initier, piloter et conclure par le mandataire SERL, d'autre part, les coûts correspondant à une année de conduite d'opération supplémentaire, délais consécutifs au décalage des études et procédures provoqué par le jugement du Tribunal administratif. Le délai de réalisation du mandat serait ainsi prolongé de 16 mois.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 32 340 € HT, soit 38 678,64 € TTC, porterait le montant total du marché à 179 780 € HT, soit 211 920,08 € TTC, soit une augmentation de 21,85 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 4 janvier 2008, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 051255M conclu avec la SERL pour le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place du Général Leclerc à La Mulatière. Cet avenant, d'un montant de 32 340 € HT, soit 38 678,64 € TTC, porte le montant total du marché à 179 780 € HT, soit 211 920,08 € TTC et prolonge de 16 mois le délai de réalisation du mandat.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 808 La Mulatière place du Général Leclerc.

3° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,